

# Fiche signalétique

## Suspension fluide Orange®



### 1. Identification du produit et de l'entreprise

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Nom du produit</b>         | : Suspension fluide Orange®  |
| <b>Synonyme</b>               | : Solvant.   |
| <b>Utilisations</b>           | : Agent de dilution.   |
| <b>Fournisseur/Fabriqueur</b> | : Bio-Protect<br>Rue des Fagotis 3<br>5380 Noville-les-Bois, Belgique<br>Tel : 011/32/818/34277<br>Fax : 011/08/183/4339<br>Site Web: www.rust-anode.com<br>Adresse courriel: info@bioprotect.be |
| <b>FS rédigée par</b>         | : KMK Regulatory Services Inc.   |
| <b>En cas d'urgence</b>       | : CANUTEC: +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire)  |

### 2. Identification des dangers

#### Vue d'ensemble des urgences

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>État physique</b>           | : Liquide. [Clair.]  |
| <b>Couleur</b>                 | : Incolore.  |
| <b>Odeur</b>                   | : Caractéristique de solvant pétrolier.  |
| <b>Mention d'avertissement</b> | : ATTENTION!   |
| <b>Mentions de danger</b>      | : LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS.  |
| <b>Mesures de précaution</b>   | : Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage. |
| <b>Statut OSHA/HCS</b>         | : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).   |
| <b>Voies d'absorption</b>      | : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.  |

#### Effets aigus potentiels sur la santé

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Inhalation</b> | : Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| <b>Ingestion</b>  | : Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. |
| <b>Peau</b>       | : Peut provoquer une irritation de la peau.   |
| <b>Yeux</b>       | : Peut causer une irritation des yeux.  |

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Effets chroniques</b>           | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Cancérogénicité</b>             | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Mutagénicité</b>                | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Téatogénicité</b>               | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Effets sur le développement</b> | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Effets sur la fertilité</b>     | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

#### Signes/symptômes de surexposition

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Inhalation</b> | : Aucune donnée spécifique.   |
| <b>Ingestion</b>  | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements |

## 2. Identification des dangers

- Peau** : Aucune donnée spécifique.
- Yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### Canada

| Nom                                 | Numéro CAS | %        |
|-------------------------------------|------------|----------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité | 64742-48-9 | 60 - 100 |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Non utilisables** : NE PAS utiliser de jet d'eau.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucune donnée spécifique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Méthodes de nettoyage

#### Déversement

: Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Manutention

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.

### Entreposage

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Canada

| <b>Limites d'exposition professionnelle</b> |                        | <b>MPT (8 heures)</b> |                         |              | <b>LECT (15 mins)</b> |                         |              | <b>Plafond</b> |                         |              | <b>Notations</b> |
|---|------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------|-----------------------|-------------------------|--------------|----------------|-------------------------|--------------|------------------|
| <b>Ingredient</b>                           | <b>Nom de la liste</b> | <b>ppm</b>            | <b>mg/m<sup>3</sup></b> | <b>Autre</b> | <b>ppm</b>            | <b>mg/m<sup>3</sup></b> | <b>Autre</b> | <b>ppm</b>     | <b>mg/m<sup>3</sup></b> | <b>Autre</b> |                  |
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité         | US ACGIH               | 300                   | -                       | -            | -                     | -                       | -            | -              | -                       | -            |                  |

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

### Procédures de surveillance recommandées

: Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

### Mesures techniques

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. S'assurer d'utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par MSHA/NIOSH ou l'équivalent.
- Mains** : Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé : Caoutchouc naturel (latex).
- Yeux** : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé : Blouse de laboratoire (sarrau).
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Point d'éclair** : Vase clos: >55°C (>131°F) [Tagliabue.]
- Température d'auto-inflammation** : 255 à 270°C (491 à 518°F)
- Limites d'inflammabilité** : Seuil minimal: 0.7%  
Seuil maximal: 6%
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Caractéristique de solvant pétrolier.
- Poids moléculaire** : 161 g/mole
- Point d'ébullition/condensation** : 117 à 197°C (242.6 à 386.6°F)
- Point de fusion/congélation** : <-60°C (<-76°F)
- Température critique** : 349°C (660.2°F)
- Pression de vapeur** : 0.1 à 0.3 kPa (0.75 à 2.25 mm Hg) [20°C]
- Solubilité** : Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Ne pas avaler.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucune donnée spécifique.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient   | Résultat                             | Espèces    | Dosage                | Exposition    |
|-------------------------------------|--------------------------------------|------------|-----------------------|---------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité | CL50 Inhalation Vapeur<br>DL50 Orale | Rat<br>Rat | 8500 mg/m3<br>>6 g/kg | 4 heures<br>- |

**DIVS** : Non disponible.  
**Produits synergiques** : Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets




**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale concernant le transport

| Informations réglementaires       | Numéro NU | Nom d'expédition correct  | Classes | GE* | Étiquette   | Autres informations |
|-----------------------------------|-----------|---|---------|-----|---|---------------------|
| <b>Classification pour le TMD</b> | UN1268    | DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité) | 3       | III |  | -                   |
| <b>Classe IMDG</b>                | UN1268    | DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité) | 3       | III |  | -                   |
| <b>Classe IATA-DGR</b>            | UN1268    | DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité) | 3       | III |  | -                   |

GE\* : Groupe d'emballage

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

**AERG** : 128

## 15. Informations réglementaires

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Cette substance est répertoriée.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Cette substance n'est pas répertoriée.

**Inventaire du Canada** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Cette substance est répertoriée ou exclue.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Cette substance est répertoriée ou exclue.
- Inventaire du Japon**: Cette substance est répertoriée ou exclue.
- Inventaire de Corée**: Cette substance est répertoriée ou exclue.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Cette substance est répertoriée ou exclue.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Cette substance est répertoriée ou exclue.

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** : **Santé** : 1 **Inflammabilité** : 1 **Risques physiques** : 0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** : **Santé** : 1 **Inflammabilité** : 1 **Instabilité** : 0

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'utilisateur est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

### Canada

**SIMDUT (Canada)** :



### Historique

## 16. Autres informations

**Date d'édition** : 04/15/2011

**Version** : 1

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Luc Séguin, PhD chimiste, 25 ans à titre de professionnel en conformité réglementaire

DOCUMENT



Services de rédaction, global et multilingue, de tous vos documents réglementaires



Optimiser le déploiement du SGH au sein de votre compagnie